



Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 23

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

ID : 060-216006619-20251201-2025_66-DE

Berger Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE PREMIER DÉCEMBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Nadine FRANCON, *Adjoints au Maire*

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé : Alexis CHAMEREAU

Absentes : Graziella ÉBELY - Vanessa MIERMON

Secrétaire de séance : Laurence DURA

Formant la majorité des membres en exercice.

URBANISME

2025-66 Cession d'une partie « espace vert » situé rue H. LE CHATELIER au bénéfice du promoteur aménageur FLINT IMMOBILIER

Le Conseil Municipal a délibéré et approuvé le déclassement d'une partie de l'emprise publique située rue Henry le Châtelier afin de réintégrer, in fine, cette partie de parcelle dans le domaine privé de la commune.

Ce déclassement et réintroduction de parcelle dans le domaine privé a été effectué suite à la proposition d'acquisition effectuée par FLINT IMMOBILIER.

La prochaine étape consiste donc à procéder à la cession de cette emprise ce qui permettra au promoteur immobilier d'élargir la parcelle matérialisée en lot 02 afin de compenser l'emprise et l'empietement nécessaires au passage des réseaux sur le lot 01.

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L. 161-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;

VU l'avis favorable émis lors de la réunion d'urbanisme réunie en date du 05 novembre 2025 ;

VU l'avis du service des Domaines en date du 4 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que cette partie d'emprise publique a été déclarée non affectée à l'usage public par le Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2025,

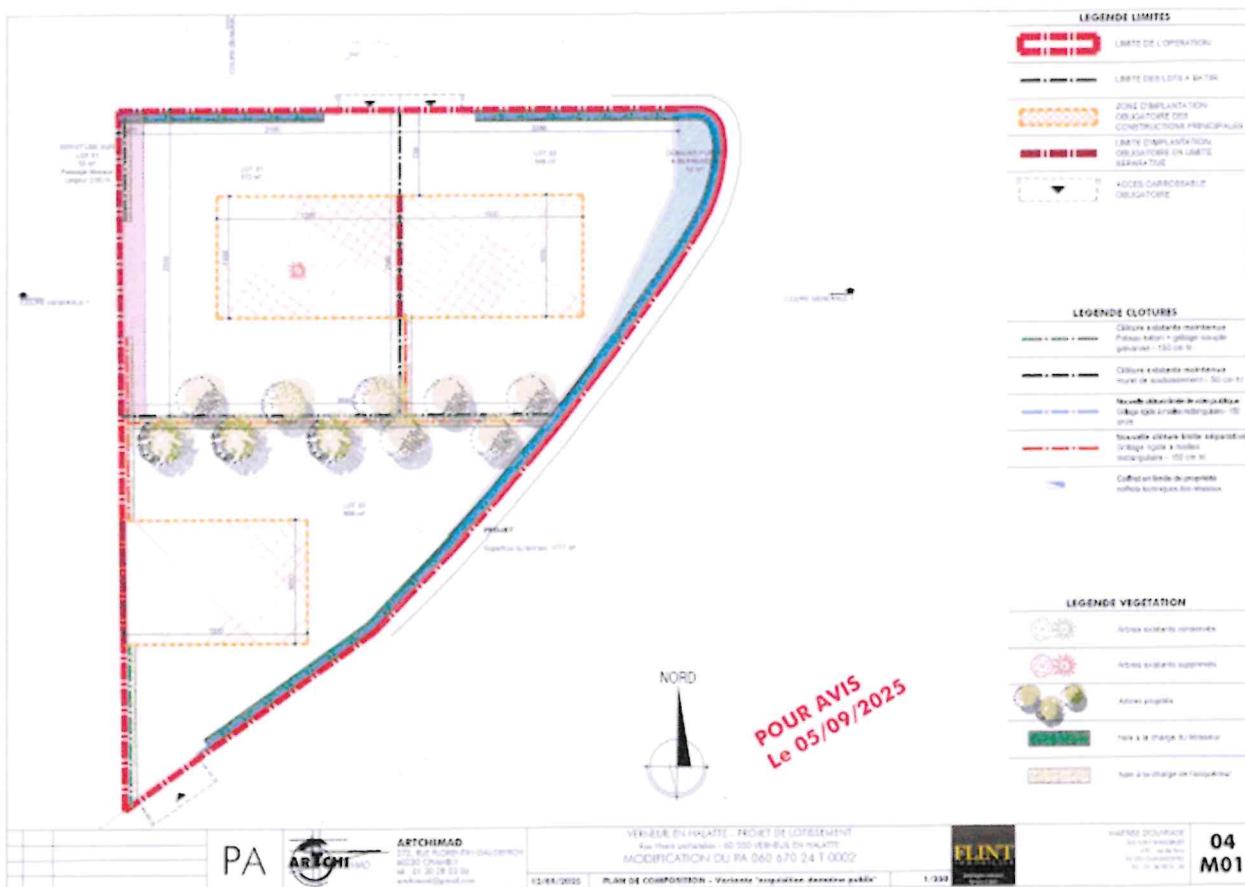
CONSIDERANT la demande d'acquisition effectuée par FLINT IMMOBILIER,

CONSIDERANT que l'acquisition de cette parcelle sera nécessaire à la bonne réalisation du projet immobilier FLINT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** cette cession de parcelle en faveur du groupe immobilier FLINT
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à cette vente ;

Projet





Société par Actions Simplifiée Désponsorielle
SASU

Siège social:
2 Rue de Couvrel
60420 MAINGELAY-MONTIGNY

Pour contacter la société:
03 44 50 72 77 / 07 72 32 58 61
benoit.brochot@geometre-expert.fr

Commune de VERNEUIL EN HALATTE

Plan de Division avec délaissé DP (avec application du parcellaire cadastral)

Parcelle BE n°73 et Délaissé DP

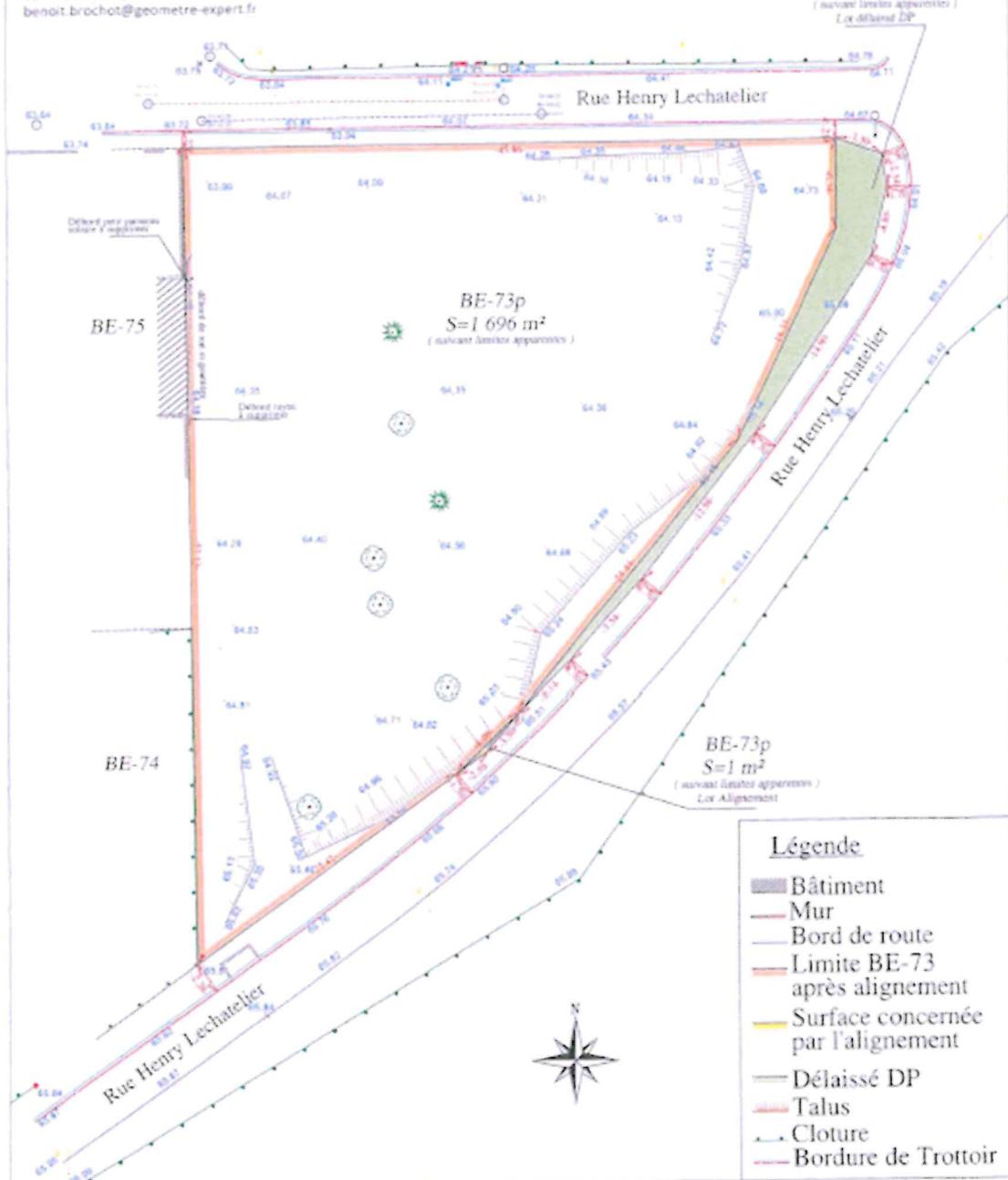
Planimétrie rattachée en système Lambert 93 zone 8 (CC-49) par GPS
Altimétrie rattachée au NGF par GPS

Les distances, les limites et les superficies ne seront définitives
qu'après bornage contradictoire.

Plan réalisé en février 2024

Echelle 1/250

Dossier n°23314



Pour Extrait Conforme.
A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 2 décembre 2025

Le Maire,



Philippe KELLNER